

Décembre 2019  
N°319

## Sécurité



p2

*Sapeur-pompier volontaire  
Le SDIS recrute*

## Actualité



p4

*Circuits Courts  
Répondre aux demandes  
d'adaptation, saisir les opportunités*

## Services



p12

*Agriculture biologique  
PROAGRI :  
Réussir votre projet bio*

## Dossier



p6-7

La PAC après 2020  
**Des rencontres  
pour décrypter  
et comprendre**

## édito



**Jean-Yves Heurtin** |  
*Président de la Chambre  
d'agriculture du Calvados*

## Tolérance et respect

A l'approche de la trêve des confiseurs, le moment est propice pour faire le point sur une année remplie de contrastes météorologiques, gel tardif au printemps, sécheresse pendant l'été et pour finir l'excès d'eau pendant l'automne.

Si les événements météorologiques font partie de notre métier, les agriculteurs ont vu, cette année, se renforcer des intempéries beaucoup plus traumatisantes telles que la suspicion et les accusations envers notre métier, porté par des agitateurs extrémistes dénigrant notre agriculture.

Le consommateur doit comprendre que c'est son acte d'achat qui oriente les productions et non les déclarations d'intentions.

La société doit comprendre que ce n'est pas en opposant les systèmes que nous préparons l'avenir, mais tout simplement en répondant à chaque mode de consommation et en respectant les choix de vie de chacun. Cette tolérance doit également guider les maires ou futurs maires pour qu'ils soient des facilitateurs du vivre ensemble dans les campagnes.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année avec vos familles, proches et amis car cette période propice aux bons moments doit être vécue pleinement.

### Exploitation cherche repreneur

#### Bocage, ouest Vire

Exploitation laitière : 58 ha et 430 000 litres de lait. Terres de qualité, 100% location, au parcellaire groupé (58 ha autour du corps de ferme). Vente du corps de ferme, du matériel et des stocks. Les bâtiments sont aux normes et de bonne qualité (stabulation VL 86 logettes), le troupeau laitier (100% PH) est suivi au contrôle laitier.

#### Bocage Virois

Exploitation laitière + viande (101 ha et 700 000 litres de lait + 60 taurillons). Une majeure partie des terres sera louée. Les terres sont de bonne qualité. Le parcellaire est groupé. Vente du corps de ferme avec maison d'habitation, du matériel et des stocks. L'exploitation dispose de bâtiments fonctionnels assez récents et aux normes.

#### Bocage

EARL 1 associé (52 ans), 135 ha, lait (723 kl) et cultures de vente (64 ha), recherche associé(e) pour transmission progressive de ses parts sociales (sans successeur) et partage des responsabilités. Profil : JA ou non, éleveur (se) passionné(e) avec intérêt pour la production lait. Possibilité d'achat limité de parts sociales pour favoriser l'installation. Période de contrat de parrainage ou salariat souhaitée.

#### Centre Pays d'Auge

GAEC en lait transformation vente directe AB, actuellement à 2 associés, cherche un 3ème associé pour intégrer le groupe. Structure fonctionnelle et rentable, à 3 UTH dont 1 UTH salariée. Suite au départ annoncé de l'UT salariée, désir des associés en place de permettre l'intégration d'un candidat à l'installation. Profil recherché : candidat intéressé par la transformation fromagère mais surtout motivé par l'agriculture de groupe en AB.

#### Canton d'Evrecy

GAEC en productions horticoles. Aujourd'hui 3 associés, dont 1 qui peut prétendre à la retraite, et 4 salariés. Les associés restants envisagent plusieurs pistes : rester associés ou céder en même temps que l'associé sortant (appui technique via du salariat). Cela sera vu en fonction du souhait du preneur. Productions de plantes en pots et de fraises. Clientèle composée de fleuriste, jardinerie et grossistes. Phase de tuiilage pour transmission de la clientèle.

### Contact installation-transmission

#### Nos conseillers, à votre écoute

Plaine de Caen-Falaise, Pays d'Auge :  
Émilie Legros - 02 31 31 87 64  
emilie.legros@normandie.chambagri.fr  
Bessin, Bocage :  
Vincent Salesses - 02 31 68 95 21  
vincent.salesses@normandie.chambagri.fr

#### Point Accueil Installation

02 31 70 25 09 (permanences  
le matin, du lundi au jeudi) ou par mail :  
point-info@calvados.chambagri.fr

#### Safer de Basse-Normandie

www.saferdenormandie.com

### ◆ Aide alimentaire

## La solidarité est dans le pré

En France, 10 millions de tonnes de nourriture sont gaspillées chaque année (ADEME). Tandis qu'un normand sur 30 est bénéficiaire de l'aide alimentaire, les pertes au niveau de la production sont estimées à plus de 120 000 T par an (agriculture et pêche), un réel gâchis !

Pour éviter les pertes aux champs et contribuer à une aide alimentaire locale et de qualité, des agriculteurs agissent. Ainsi, des opérations de glanage ont poussé un peu partout en Normandie ces dernières années. Accompagnés par le CREPAN\*, et pour certaines démarches en lien avec les Chambres d'agriculture, des agriculteurs ont mis à disposition leurs champs pour que les bénévoles des associations d'aide alimentaire puissent ramasser les produits restés au sol après récolte de manière encadrée.

100 % des producteurs ayant mené un glanage solidaire coordonné par le CREPAN ont été satisfaits et souhaitent recommencer.

#### Plus de 12 tonnes en 2 ans

En à peine 2 ans, déjà plus de 12 tonnes de fruits et légumes frais, de saison et locaux sauvés en Normandie ! Les bénéficiaires

encadrés par un coordinateur de l'association ont par exemple récupéré 300 kg de pomme de terre, 800 kg de betteraves ou encore 2,5 t de pommes. Les fruits ou légumes glanés sont ensuite distribués aux associations d'aide alimentaire.

Plusieurs acteurs se mobilisent pour voir se démultiplier les opérations de glanage solidaire. Chaque producteur est libre de s'investir dans ce projet selon son envie et ses disponibilités : d'une minute pour envoyer un SMS indiquant les informations nécessaires pour l'organisation d'un glanage, à quelques heures pour échanger avec les bénévoles lors du glanage. Dans les deux cas, un cadre sécurisé et la confidentialité du lieu de glanage sont assurés.

La démarche du CREPAN a été valorisée au niveau national par la remise d'un Trophée Agricola dans le cadre d'un concours national sur les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, le 15 octobre dernier.

Si vous êtes intéressé pour organiser ce type d'opération sur votre ferme, merci de contacter le CREPAN au 02 31 38 25 60 ou par mail : emilie.dasilva@crepan.org

Frédérique Salmon



\* CREPAN : Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature en Normandie. Association régionale de protection de la nature et de l'environnement, créée en 1968 et basée à Caen. Association animatrice du Réseau d'Évitement du Gaspillage Alimentaire normand qui réunit les acteurs de toute la chaîne alimentaire dont les Chambres d'agriculture de Normandie.

### ◆ Sapeur-pompier volontaire

## Le SDIS recrute

*Dans le département du Calvados, les missions de lutte contre les incendies et l'assistance et le secours aux personnes sont assurées à près de 80% par des femmes et des hommes qui ont décidé d'endosser l'uniforme de sapeur-pompier en qualité de volontaires.*

Ils ont souscrit un engagement auprès de l'un des 47 centres d'incendie et de secours présents sur le territoire du Calvados. En marge de leurs activités professionnelles et personnelles, ces salariés, ces agents

publics, ces artisans, ces étudiants assurent chaque jour en fonction de leurs disponibilités les missions dévolues aux sapeurs-pompiers sur le secteur affecté à leur centre de secours.

Pour devenir sapeur-pompier volontaire, ils ont suivi une formation qui peut s'étaler sur 3 ans afin de maîtriser les différentes techniques d'intervention.

L'été 2019 a été marqué dans le Calvados comme dans les autres départements normands par une forte sécheresse ayant provoqué de nombreux départs de feu de végétaux, de récoltes et d'engins de production. Il faut savoir que la maîtrise d'un sinistre est toujours conditionnée par

la mobilisation rapide des moyens humains et matériels sur les lieux.

#### Faire face à une érosion des effectifs

Aujourd'hui, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Calvados, établissement public qui administre les 47 centres de secours est face à une érosion de ses effectifs de sapeurs-pompiers volontaires notamment dans les zones rurales, durement touchées cet été.

Pour être pérennisé dans le temps, notre modèle de sécurité civile basé sur l'engagement citoyen a besoin d'une prise de conscience à la fois individuelle et collective. La sécurité n'est pas l'affaire des sapeurs-pompiers mais bien une préoccupation que chacun doit faire sienne.

Le SDIS du Calvados recrute et forme celles et ceux qui veulent rejoindre les sapeurs-pompiers. Nous ne recherchons pas d'athlètes de haut niveau mais des femmes et des hommes en bonne santé qui ont du temps et l'envie de se consacrer aux autres en semaine, le soir ou le week-end.

Pour plus d'infos, consultez notre site internet [www.sdis14.fr](http://www.sdis14.fr) ou envoyer un mail à l'adresse suivante :

[volontariat@sdis14.fr](mailto:volontariat@sdis14.fr)



## Brèves de session

**Une session rythmée par 3 temps forts ce 26 novembre dernier : une actualité qui reste dense, un volet budgétaire comportant des décisions qui engagent dans la durée, puis un zoom sur les filières émergentes et les opportunités locales. Un rythme soutenu et beaucoup d'interactivité ! Retour sur l'essentiel :**

### Actualité nationale :

**TFNB et ressources des Chambres d'agriculture :** l'Etat revient sur sa décision de diminution de 15% pour 2020. Les élus rappellent que ces ressources proviennent de la profession et sont destinées à la profession et soulignent la cohérence de ce retrait au vu des missions croissantes d'accompagnement demandées par l'Etat aux Chambres : difficile de faire plus avec moins !

**Droit de préemption pour les collectivités sur les terrains à usage agricole dans le cadre de la préservation de la ressource en eau :** l'amendement adopté en 1<sup>ère</sup> lecture au Sénat fait débat et une motion s'opposant à la mise en place de ce droit a été votée avec une large majorité : les élus rappellent que la préservation de l'eau constitue un enjeu majeur et soulignent leur attachement à prioriser l'accès à la propriété pour les exploitants agricoles. Un arrêté préfectoral devra être pris après concertation au niveau départemental.

**Développement des installations photovoltaïques :** les élus demandent que le développement de l'activité soit encadré avec notamment les installations à privilégier en toitures quel que soit le bâtiment public, privé ou agricole. Pour les installations agricoles, les élus souhaitent que ces installations soient liées et nécessaires à l'activité. L'implantation des projets au sol est à réserver aux sites dégradés tels que les ex sites de stockage de déchets ou anciennes mines ou carrières sauf quand la remise en état agricole ou forestière est prescrite. La Chambre demande à être consultée sur

l'ensemble des projets. Est votée à large majorité une motion où les élus actent leur position défavorable à l'implantation de projets en zone agricole et en zone AU dédiée à l'activité économique au regard du risque de report de l'urbanisation sur des zones agricoles.

### Actualité départementale :

**Pluviométrie excessive, impact sur les cultures et les calendriers d'épandage :** la Chambre demande une dérogation collective au vu de l'impossibilité de respecter la réglementation liée à la Directive Nitrate. Un arrêté est attendu à cet effet.

**Sucrierie de Cagny :** une campagne plus que perturbée avec plus de 40 jours de retard ! L'arrêt de la sucrierie en pleine campagne provoque une vive inquiétude avec plus de 600 000 Tonnes de betteraves à acheminer sur d'autres sites du groupe St Louis Sucre.

**Dégâts de sangliers :** 115 exploitations se sont exprimées dans l'enquête diligentée par la Chambre : impact majeur confirmé dans le Pays d'Auge et le Bocage notamment sur prairies et maïs. La tension reste vive notamment au regard de l'existence de zones non chassées ou de l'ambiguïté liée aux pratiques d'agraineage. La profession agricole ne peut toutefois réguler seule la population qui va croissant, et a besoin de l'action des chasseurs.

**Calamité liée au gel en arboriculture :** enquête effectuée, étude en cours par la DDTM.

### Volet budgétaire :

**Budget rectificatif 2019 :** résultat prévisionnel de fonctionnement présenté à -32 K€, et ce, avec rappel d'un budget initial 2019 présenté à -51 K€. A été néanmoins soumis au vote un résultat de -111 K€ afin d'intégrer une marge prudentielle sur le fonctionnement, l'intervention et les charges de personnel.

**Investissements 2019 :** ils intègrent notamment la 1<sup>ère</sup> tranche liée aux travaux relatifs à la future antenne du Bocage, la seconde devant intervenir sur l'exercice



2020. A noter par ailleurs un transfert de fond de roulement vers la CRAN au regard du transfert partiel de collaborateurs et des équipements correspondants.

**Budget initial 2020 :** résultat de fonctionnement présenté à l'équilibre. Les 2 budgets ont été votés à une large majorité.

### Filières émergentes et diversification : quelles opportunités locales ?

- **Bœuf de race normande :** Dans le cadre de la mise en place de son label « filière responsable » l'enseigne Auchan veut développer l'approvisionnement dans 7 de ses magasins, avec un besoin évalué à 300 animaux pour un poids de carcasse objectif de 420 kg. Un potentiel de 16 magasins supplémentaires se profile pour les Simply Market. Seul hic : la plus-value de 0,40 €/kg indiquée par l'enseigne peine à compenser la dégradation des cours ! Auchan ne peut pas être l'unique gagnant ...

- **Filière malt :** la toute récente création de Normandie Malt à St Martin Les Entrées devrait susciter des débouchés locaux... Un point de vigilance : bien intégrer les opérateurs économiques locaux dans la structuration de la filière.

- **Filière houblon :** en lien avec la filière malt, les brasseurs sollicitent les Chambres et expriment un besoin de l'ordre de 17 tonnes. Une association « houblons de Normandie » est ainsi née, avec pour objectif de travailler à la structuration d'une filière locale. Points de vigilance : l'investissement de départ de l'ordre de 80 000 à 100 000 € pour le 1<sup>er</sup> ha,

un temps de travail estimé à 400 heures/ha et de 100 à 200 gr de houblon nécessaires pour faire 100 litres de bière.

- **Filière cameline (lin bâtard) :** un industriel basé en Normandie recherche des partenaires pour expérimenter une production de carburant de 2<sup>ème</sup> génération à base de cameline. Or, le « lin bâtard » présente des atouts : culture peu exigeante, résistante aux maladies et sans nombreux prédateurs, teneur en huile de 30%. Le potentiel porte sur plusieurs milliers d'ha à l'échelle normande.

- **Filière sarrasin :** cette récente filière se structure avec la création d'une marque « 100% normand ». En 1<sup>er</sup> lieu, des atouts qui portent sur la culture : réduction des phytos et diversification des assolements. A date, un besoin de 120 Tonnes est exprimé.

- **Millet AB :** une entreprise créée récemment en Normandie produit des aliments types barres de céréales à base de millet. Des essais de culture au niveau local sont engagés.

En synthèse, des opportunités se font jour au niveau local, avec des débouchés mais aussi parfois des niches... Le président Heurtin de souligner que les Chambres sont en capacité d'accompagner les agriculteurs pour peu que leurs ressources ne soient pas réduites par l'Etat. Les fonds relevant de la compensation collective agricole peuvent aussi constituer un levier pour accompagner filières émergentes et projets.

**Elisabeth Pirat**

☎ 02 31 70 25 18

e.pirat@calvados.chambagri.fr

## ◆ Reliquat d'azote sortie hiver

# Changement de règle début 2020

La règle change pour l'utilisation de vos résultats de reliquat d'azote sortie hiver : à partir de cette campagne, **le reliquat analysé sur une parcelle doit être utilisé uniquement pour cette parcelle elle-même**. Sur les autres parcelles de l'exploitation, en l'absence d'analyse vous devez utiliser **les chiffres de la synthèse départementale**. Le nouvel arrêté référentiel de fertilisation azotée normand du 1<sup>er</sup> août 2019 l'impose.

Début 2020, plus question d'attribuer le reliquat d'un seul champ à l'ensemble de vos parcelles de blé. Vous avez alors tout intérêt à analyser davantage de reliquats afin d'utiliser le plus possible vos propres références dans les calculs de dose d'azote.

La directive nitrates impose toujours d'analyser au **minimum 1 reliquat d'azote par exploitation en zone vulnérable** (sauf si 100 % en prairie), sur **1 des 3**

**principales cultures** de l'exploitation. **En ZAR, analyser 1 reliquat par tranche de 20 ha** de culture avec méthode du bilan prévisionnel (blé, orge, colza, maïs, betterave, avoine, triticale, seigle, pomme de terre, tournesol, lin non textile).

**Isabelle Diomard**

☎ 02 31 70 25 30

isabelle.diomard@normandie.chambagri.fr

Pas de changement sur le nombre minimum réglementaire de reliquats



## ◆ Groupe élus Circuits Courts

# Répondre aux demandes d'adaptation, saisir les opportunités

Le groupe d'élus en charge des thématiques « Circuits courts » s'est réuni le 13 novembre dernier, l'occasion de faire le point sur de nombreux dossiers en cours, récemment réalisés, ou d'avenir.

Le point de l'action **Circuits Courts** conduite le 14 octobre a été réalisé (voir l'article par ailleurs dans ce numéro). Le bilan de l'opération a conduit les membres du groupe à s'interroger sur l'opportunité de mener des rencontres de ce type dans un format plus « décentralisé », pour correspondre au mieux aux secteurs de chalandise des producteurs. Par ailleurs, même si les liens entre acheteur et producteur se sont développés, il convient d'analyser de près pourquoi on a parfois des « rendez-vous manqués » ..., des

marchés publics de restauration collective dédiés au local, mais infructueux ...

L'actualité de « **Bienvenue à la ferme** » touche notamment à la manifestation « l'automne à la ferme » avec un bilan globalement satisfaisant tant sur la mobilisation des producteurs que dans les fréquentations. Autre point d'orgue de la marque, la tournée « **mangez fermier** » qui est passée par Caen les 1er et 2 octobre la petite fleur de Bienvenue à la ferme s'est ainsi affichée au grand public par l'entremise de producteurs réunis autour d'un food-truck. Par ailleurs, depuis la rentrée, un nouvel acteur est apparu sur la zone caennaise : les « Fermes d'Ici » proposent aux producteurs fermiers de mettre en commun leurs produits pour toucher des consommateurs soit directement, via la vente aux particuliers sur un schéma de panier, soit à travers la restauration. De nombreux producteurs Bienvenue à la ferme sont impliqués dans

cette nouvelle voie de commercialisation.

Dans le cadre du groupe Circuits courts, est également suivi de près le **développement des filières innovantes**, vecteur de valeur ajoutée, véritables niches aux productions limitées, ou réelles possibilités d'inscription dans le système culturales de nos exploitations : plantes médicinales, orge de brasserie, houblon, millet, sarrasin, cameline, etc ... la liste est longue et en perpétuelle évolution ! Les équipes techniques de la Chambre d'agriculture rencontrent en ce moment les industriels agro-alimentaires normands pour mieux percevoir leurs besoins et les opportunités d'un approvisionnement local qui pourraient se faire jour ...



**Stéphane Berzinger** ■

☎ 02 31 70 25 35

[s.berzinger@calvados.chambagri.fr](mailto:s.berzinger@calvados.chambagri.fr)

## Première évaluation des maïs ensilage 2019 en Normandie

A partir de l'extraction des 361 premières analyses de la base de données du laboratoire du LANO à Saint Lô fin octobre, il est possible de porter une première évaluation sur la valeur alimentaire des maïs ensilages normands 2019. Marqué par la sécheresse estivale, le cru 2019 avec des rendements réduit cumule des valeurs alimentaires en baisse par rapport à 2018. Elles restent néanmoins correctes en moyenne.

L'anticipation des dates de récolte a permis de retrouver cette année des valeurs de matière sèche acceptables après un maïs 2018 plutôt sec. La moyenne cache toujours de fortes variations.

### Composition, cellulose en hausse, amidon en baisse

La cellulose brute (CB) remonte au-dessus des 200 g/Kg de MS et les parois totales (NDF), retrouvent la valeur classique autour de 444g/Kg de MS. Cette hausse se fait au détriment de l'amidon qui affiche moins de 300g/kg de MS. Ce critère présente aussi de plus fortes variations cette année d'un maïs à l'autre.

### Des valeurs UF légèrement en baisse, des PDI limitées

La digestibilité de la matière organique (dMO) se maintient malgré la limitation de l'amidon : la digestibilité du reste de la plante est correcte grâce à des dates de récolte bien calées et aux pluies en fin de végétation. Cette année encore, la valeur azotée est limitée. Les critères de composition induisent aussi des valeurs d'encombrement plus élevées, à prendre en compte pour le rationnement.

**Jean-Jacques Beauchamp** ■

☎ 02 31 70 25 16

[jean-jacques.beauchamp@normandie.chambagri.fr](mailto:jean-jacques.beauchamp@normandie.chambagri.fr)

### De nouvelles équations en 2019

Avec la prise en compte des dernières normes d'alimentation INRA 2018, vous pourrez ajuster encore plus finement votre ration mais elles ne sont pas à comparer avec celles des années précédentes. Parlez-en à votre conseiller.

Valeurs INRA 2018 au kg de MS : 0,95 UFL ; 0,90 UFV ; 61 PDI ; BPR -42.

Composition Moyenne et écart type	Unité	NORMANDIE 2018	NORMANDIE 2019
Nombre d'échantillons analysés		439	646
MS	%	36,6 (4,5)	33,5 (3,7)
MAT	g/kg MS	64 (9)	67 (8)
CB		193 (22)	205 (21)
NDF		427 (37)	442 (36)
dNDF	%	53,9 (2,6)	54,2 (2,4)
Amidon	g/kg MS	315 (52)	303 (56)
Amidon dégradable dans le rumen		251 (40)	250 (47)

Valeurs alimentaires Moyenne et écart type	Unité	NORMANDIE 2018	NORMANDIE 2019
Nombre d'échantillons analysés		439	646
dMO	%	72,3 (1,6)	74,0 (1,8)
dMOna		58,8 (2,9)	58,7 (3,0)
UFL*	/kg MS	0,93 (0,03)	0,92 (0,03)
UFV*		0,83 (0,03)	0,82 (0,03)
PDIN*	g/kg MS	40 (6)	42 (5)
PDIE*		67 (3)	67 (3)
UEL*	/kg MS	0,94 (0,05)	0,98 (0,05)
UEB*		1,02 (0,07)	1,07 (0,06)

\*Valeurs basées sur les équations 2010. Le LANO édite aussi les valeurs 2019 sur la base des nouvelles normes INRA 2018.

Plus encombrant, un peu moins énergétique, le maïs 2019 nécessite une attention particulière pour ajuster les apports. Et à chaque situation, sa solution en fonction de votre analyse.

## Alimentation locale

# Rassembler les produits **locaux** pour mieux les **distribuer**

La 5ème édition de CIRCUITS COURTS a eu lieu le 14 octobre. Organisée par le Conseil départemental du Calvados, la Chambre d'agriculture du Calvados, Bio en Normandie et Normandie Equitable. Cette 5<sup>e</sup> édition s'est déroulée en deux temps.

La matinée a été consacrée à une **table ronde** « Rassembler les produits locaux pour mieux les distribuer » animée par Sylvie Le Calvez. Cette thématique a rassemblé une quarantaine de participants venu écouter les intervenants :

- Sarah LESNARD de la Chambre Régionale d'agriculture a présenté une étude menée en 2017 sur les coûts logistiques et qui a permis de créer l'application LOGICOÛT, pour calculer les coûts liés aux livraisons.
- Mickael LEMARCHAND a présenté Les Fermes d'Ici, groupement de producteurs, à l'origine de Seine-Maritime et qui s'est tout récemment installé dans le Calvados. Le but de ce groupement est de commercialiser des produits fermiers aux restaurateurs, commerçants et aux particuliers.
- Erick DECLERCQ, cofondateur et gérant de Toutenvélo à Caen. Cette entreprise livre à vélo les produits déposés sur une plateforme, par les producteurs, aux restaurateurs du centre-ville de CAEN.
- L'entreprise « La Charrette », lancée dans la région Rhône-Alpes, propose de la mise en relation entre producteurs pour qu'ils partagent leurs livraisons ou pour qu'ils trouvent des transporteurs locaux partout en France.

La découverte de ses diverses initiatives a fait émerger, parmi les participants, des envies de travailler collectivement sur ce sujet. Le Conseil Départemental du Calvados a invité les personnes intéressées pour poursuivre cette réflexion à se faire connaître auprès de la Chambre d'agriculture du Calvados.

### Rencontres express entre professionnels

La qualité des échanges de la matinée a fait place l'après-midi à des rencontres sous forme de « speed meeting » entre professionnels de l'alimentation. Cette année, plus d'une cinquantaine d'entreprises



(agriculteurs, artisans, commerçants/restaurateurs, restaurations collectives) se sont donné rendez-vous le temps d'un après-midi convivial.

Au rythme d'un Rendez-vous toutes les 15 minutes, ce sont près de 280 RDV qui se sont déroulés, au cours de cette après-midi. Suite à l'enquête de satisfaction, 100% des répondants sont prêts à participer à une nouvelle édition.

Si vous êtes intéressé pour participer à la prochaine édition n'hésitez pas à contacter la Chambre d'agriculture du Calvados pour recevoir une invitation.

**Elodie Hardy Metayer**

☎ 02 31 70 25 63

elodie.hardy-metayer@normandie.chambagri.fr

Conseil Départemental Calvados



## Irrigation

# Recensement des **besoins** en eau par l'Organisme Unique

La Chambre d'agriculture du Calvados a été désignée par arrêté interpréfectoral n°14-2018-00310 en date du 18 juin 2019 « Organisme Unique de Gestion Collective » (OUGC) des prélèvements d'eau pour l'irrigation sur la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) des nappes et bassins du Bajo-Bathonien, située sur les départements du

Calvados et de l'Orne (cf. carte ci-dessous).

Cette désignation implique que la Chambre d'agriculture du Calvados **devient l'interlocuteur des agriculteurs** pour toute demande concernant les **prélèvements d'eau pour l'irrigation** sur la ZRE.

L'OUGC 14-61 a pour mission de collecter les besoins individuels en eau des exploitants

agricoles pour effectuer une demande d'autorisation unique de prélèvement, qui sera délivrée par le préfet en amont de chaque campagne d'irrigation.

### Tous les prélèvements pour irrigation sont concernés

Sont concernés par le recensement de l'OUGC 14-61, tous les prélèvements d'eau en milieu

naturel destinés à l'irrigation des cultures (forages, puits ou pompage en cours d'eau, plan d'eau, retenue collinaire...) dont le volume annuel est **supérieur à 1000 m³/an**, situés dans le périmètre de la ZRE.

Tous les prélèvements destinés à l'irrigation agricole sont concernés, quel que soit le domaine de production ou le type d'irrigation. Les autres usages agricoles (abreuvement...)

ne sont pas concernés par l'OUGC 14-61.

Attention, la réglementation prévoit que tout irrigant dont le prélèvement ne serait pas connu auprès de l'OUGC 14-61, ne pourrait plus disposer de son droit individuel à prélever pour irriguer. Désormais, chaque irrigant doit demander à l'OUGC 14-61 le volume d'eau qu'il estime nécessaire pour irriguer pour la campagne à venir.

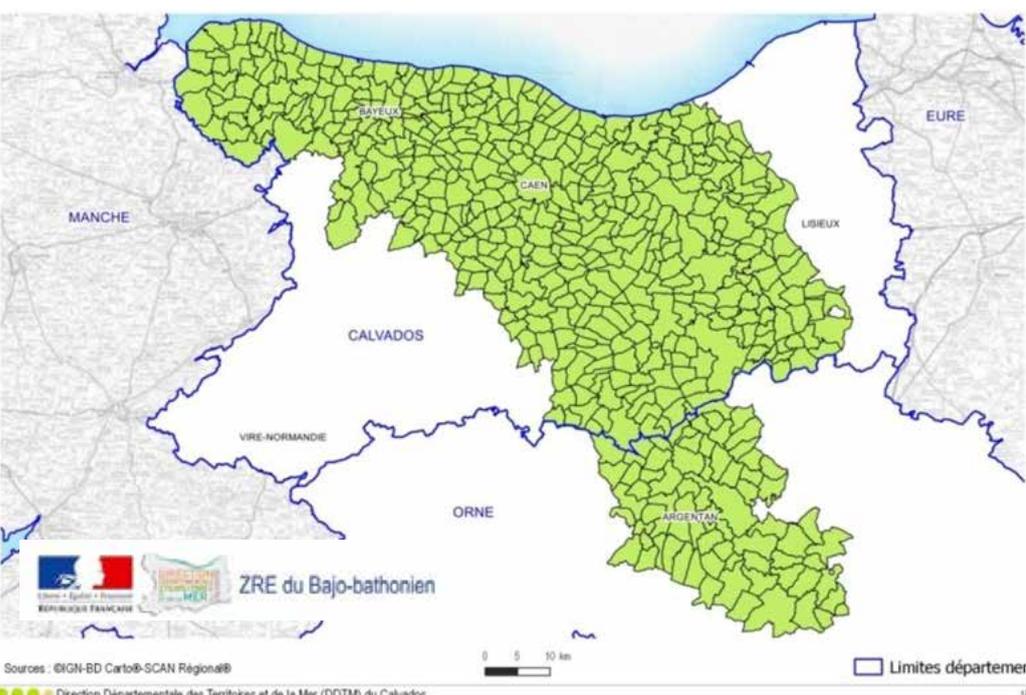
Par ailleurs, tout agriculteur souhaitant prélever de l'eau dans la ZRE pour irriguer doit transmettre à l'OUGC 14-61 son projet.

### Faites-vous connaître !

Si vous êtes concerné par ce **recensement des besoins en eau**, envoyez un mail à l'adresse [ougc14-61@normandie.chambagri.fr](mailto:ougc14-61@normandie.chambagri.fr), en précisant vos coordonnées. Vous recevrez un formulaire de demande d'allocation de la ressource en eau à compléter ainsi que les instructions pour faire votre demande. La phase de recensement des besoins en eau s'achève au 30 avril 2020.

Pour toute demande d'information sur l'OUGC, contactez Anaïs Kostyszyn ou Valérie Patoux au 02 31 70 25 99 ou adressez un mail à [ougc14-61@normandie.chambagri.fr](mailto:ougc14-61@normandie.chambagri.fr)

Renseignements, liste des communes en ZRE et réglementation sur le site internet des Chambres d'agriculture du Calvados et de l'Orne, rubrique environnement/eau/irrigation.



la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) des nappes et bassins du Bajo-Bathonien.

◆ La PAC après 2020

# Des rencontres pour **décrypter** et **comprendre**

8<sup>es</sup> rencontres  
Économie et Marchés  
agricoles en Normandie

Organisées le 18 septembre 2019 par les Chambres d'agriculture de Normandie, les huitièmes Rencontres Économie & Marchés agricoles en Normandie ont rassemblé 70 personnes à Caen. Après la présentation du Bilan d'automne de la ferme Normandie par les membres du Pôle Économie et Prospective, la future PAC a été abordée avec 10 présentations rapides et synthétiques des aspects de la réforme suivie d'une table ronde



#### Participants de la table ronde

**Anne-Marie DENIS**, agricultrice, Présidente de la FDSEA de l'Orne en charge de la PAC à la FRSEA

**Jean-Luc DUVAL**, agriculteur, Président de Coop de France Normandie

**Jean-Marie SERONIE**, Agro-économiste

**Jean-Emmanuel ZARAGOZA**, Responsable développement Marché agricole, Crédit Agricole Normandie

**Anne-Laure MARTEAU**, agricultrice, élue de la Région Normandie

#### BUDGET DE LA PAC

Les chefs d'Etat et de gouvernement ont prévu de se mettre d'accord d'ici fin 2019 sur le cadre financier pluriannuel européen 2021-2027. Le Brexit privera l'Europe de 7 milliards d'euros par an environ, la Commission propose un taux de contribution des États stable. Côté dépenses, les besoins sur les nouvelles politiques nécessitent un recul sensible des deux politiques traditionnelles de l'Union, la cohésion et l'agriculture. La France pourrait perdre environ 550 M€/an, sur un budget actuel de près de 9 Mds€/an, soit une baisse de 6%.

#### Anne-Marie DENIS

- Impacté par le Brexit, le budget alloué à la PAC va diminuer. Se pose la question de savoir comment les moyens français vont être répartis en région.
- Les citoyens attendent une PAC plus verte, il faut que cela se mette en place à une vitesse raisonnable mais aussi que les services environnementaux rendus par l'agriculture soient rémunérés.

#### LE PLAN STRATEGIQUE NATIONAL (PSN)

Chaque État de l'Union Européenne devra établir un plan stratégique national, ou PSN. Il s'agit d'un ensemble de mesures qui devra répondre aux 10 objectifs stratégiques généraux de la PAC. Ce document décrit tous les dispositifs de l'État Membre pour l'ensemble des deux piliers de la PAC. Un suivi de performance, basé sur des indicateurs, traduit une évolution forte vers une logique du résultat. La Commission agricole du Parlement suggère de réintégrer des planchers et des plafonds pour réduire les risques de distorsion de concurrence entre les États membres.

#### Jean-Marie SERONIE

- Un plan stratégique national nécessite une stratégie. Celle-ci doit être explicitée.
- Les incertitudes restent nombreuses : L'arbitrage État-Région dans la gestion de la PAC, l'articulation des PSN avec les plans de filières issus des Etats Généraux de l'Alimentation, le type d'aides (maintien d'aides directes ou bascule vers des aides structurantes ?).

#### LES PROGRAMMES OPERATIONNELS (PO)

Nouveauté dans la proposition de la Commission sur la gestion des risques : ouverture optionnelle par les Etats membres des programmes opérationnels à tous les secteurs dans la limite de 3 % du budget du 1<sup>er</sup> pilier.

#### Jean-Luc DUVAL

- Les PO consistent à passer d'une logique de guichet à une logique de projet.
- Ceci permet de proposer une stratégie de production pour s'adapter au marché, à l'environnement.

#### LES PROGRAMMES CLIMAT ENVIRONNEMENT

La Commission européenne propose une nouvelle architecture environnementale. Le verdissement et la conditionnalité actuelle



Plus de 70 personnes ont assisté à la 7<sup>e</sup> rencontre économie et marché à la CRAN, le 18 septembre dernier

fusionnent dans un nouveau socle de règles à respecter par tous et un nouveau dispositif volontaire apparaît dans le premier pilier : les programmes climat-environnement. Ce dispositif reste flou mais pose des règles de base : chaque Etat membre doit proposer des dispositifs qui restent optionnels pour les agriculteurs. Les mesures doivent aller au-delà de la nouvelle conditionnalité et peuvent être annuelles ou pluriannuelles. Le paiement est soit forfaitaire soit compensatoire des surcoûts.

#### Anne-Marie DENIS

- Le paiement vert laissait peu de liberté dans son application. Une boîte de choix des mesures des programmes climat-environnement serait plus appropriée.
- Il faut que les mesures puissent être valorisées financièrement. On dispose en Normandie de haies, d'herbe... mais ces productions ne sont pas valorisées.

#### Jean-Marie SERONIE

- Les éco-schemes doivent-ils valoriser des pratiques déjà existantes (comme c'est le cas du paiement vert) ou doivent-ils financer des transitions ?

#### LA GESTION DES RISQUES

3 outils existent dans la PAC pour limiter les risques économiques sur les exploitations : le plus connu est l'assurance-récolte, la France dispose aussi depuis 3 ans d'un fonds d'indemnisation pour les accidents sanitaires animaux ou végétaux (FMSE). Enfin, la PAC proposait aussi en 2014 aux États membres de créer un fonds de mutualisation du revenu, mais aucun pays n'est allé dans cette voie. Après 2020, la Commission propose de reprendre les mêmes dispositifs, mais avec un peu plus de liberté au niveau de chaque État, qui devra inclure la gestion des risques dans son Plan Stratégique National.

#### Jean-Marie SERONIE

- Je pense que l'UE ne va pas suffisamment loin en termes de gestion des risques.
- Un système de gestion des risques géré au niveau européen aurait l'avantage d'une réassurance publique plus simple et à cette échelle, la gestion du risque systémique est plus facile.

#### Jean-Luc DUVAL

- Les assurances récoltes peuvent être intéressantes
- Le risque des assurances revenu est de voir les agriculteurs se couper du signal du marché. Cela n'appelle pas au changement et à l'adaptation des pratiques.

#### Jean-Emmanuel ZARAGOZA

- La variabilité actuelle est forte, mais l'état de santé financier des exploitations est globalement bon.
- Lorsque les exploitations ont des difficultés, ce sont surtout des difficultés de trésorerie. L'injection directe de fonds a un côté vertueux pour donner une bouffée d'air sur les trésoreries.

#### ROLE DES REGIONS DANS LA FUTURE PAC

Le débat en France est vif entre les Régions qui souhaitent piloter davantage de dispositifs lors de la prochaine PAC et Matignon qui a annoncé en début d'été que toutes les mesures surfaciques du second pilier seraient gérées au niveau national dans la future PAC.

#### Anne-Laure MARTEAU

- La Région Normandie regrette la position du gouvernement qui souhaite être autorité de gestion de toutes les aides surfaciques

des deux piliers de la PAC (y compris ICHN, MAEC et soutiens à la Bio).

- La gestion du second pilier est complexe. Si des retards de paiement ont eu lieu, la gestion du P2 fonctionne désormais correctement.

#### Anne-Marie DENIS

- La FNSEA souhaite une gestion nationale car l'objectif est de garantir l'équilibre entre régions.
- Nous sommes favorables à un cadre national et des projets cogérés.

#### UN MOT DE CONCLUSION

##### Jean-Marie SERONIE

- Les agriculteurs ont besoin que l'avenir leur soit décrypté.
- Il existe de grandes disparités entre les agriculteurs. Dans une même production les écarts entre exploitations sont croissants malgré une exposition à une même conjoncture.
- Cela pose la question des métiers de l'accompagnement et du conseil proposés aux agriculteurs.

##### Jean-Luc DUVAL

- Certains agriculteurs gagnent de l'argent. C'est donc possible.
- Il faut descendre au niveau de l'exploitation : l'enjeu n'est pas de veiller à ce que la Normandie bénéficie davantage d'aides qu'une autre région. C'est de faire en sorte que les chefs d'exploitation puissent développer des projets.

##### Jean-Emmanuel ZARAGOZA

- La question du renouvellement des générations est confrontée à un contexte d'incertitudes et de variabilités (climat, marchés...).
- Couvrir l'ensemble des agricultures de ces aléas est un enjeu fort. Ceci permettra aux exploitations d'être moins dépendantes des subventions.

#### Anne-Marie DENIS

- Se rendre moins dépendants des aides est un enjeu fort mais il faut trouver les clés pour dégager des revenus.
- L'agriculture normande est très diverse, il faut se servir de cela pour innover et pérenniser les exploitations.

#### CONCLUSION DE LA JOURNEE

Par **Nicolas DECLOMESNIL**, Président de la Commission Economie des Chambres de Normandie

- Un chantier important nous attend sur la résilience des exploitations agricoles. Il commence par la formation initiale et bien entendu la formation continue. Les Chambres d'agriculture doivent se remettre en question sur ce thème de l'accompagnement.
- La performance des dispositifs de soutiens de la PAC actuelle doit être questionnée. Programmes opérationnels, dispositifs de gestion des risques (ISR), mise en œuvre concrète des plans de filières, et accompagnement de l'installation doivent être étudiés dans les nouveaux outils.

Pôle économie et Prospective des Chambres d'agriculture de Normandie.

**Michel Lafont**

02 31 47 22 67

[michel.lafont@normandie.chambagri.fr](mailto:michel.lafont@normandie.chambagri.fr)

les 10 objectifs stratégiques de la PAC après 2020



**ACCROÎTRE**  
les Connaissances et l'innovation et  
**DYNAMISER** sa diffusion



Pour en savoir plus sur la PAC : Retrouvez le détail des propositions pour la future PAC en 10 mini-vidéos sur le site internet de la CRAN :

<https://normandie.chambres-agriculture.fr/toutes-les-actualites/detail-actualite/actualites/les-negociations-sur-la-future-pac-prennent-du-retard>

Pour revivre les 8èmes rencontres :

<https://normandie.chambres-agriculture.fr/economie-evenements/pac-apres-2020>

**Juridique****Allocation** chômage, du nouveau pour les **travailleurs** indépendants

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a créé un droit à l'allocation chômage pour les travailleurs indépendants, sous conditions. Ce droit s'adresse aussi aux exploitants agricoles travailleurs non-salariés. Cette allocation s'est mise en place au 1<sup>er</sup> novembre 2019.

**Les conditions**

- Avoir eu une activité indépendante agricole pendant 2 ans de manière ininterrompue au sein de la même entreprise
- Avoir eu au moins 10 000 euros de revenu d'activité par an sur les 2 dernières années avant la demande d'allocation (sommes déclarées à l'administration fiscale)

- Avoir un montant d'autres revenus inférieur au montant forfaitaire mensuel permettant l'attribution du revenu de solidarité active pour une personne seule (559,74 euros en 2019).

**Le champ d'application**

- Entreprise en liquidation judiciaire
- Entreprise en redressement judiciaire avec un plan de redressement prévoyant le remplacement du dirigeant

**Indemnisation**

- 26,30 euros/jour (métropole)
- Pendant 182 jours calendaires à compter de l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi ou de la demande d'allocation.

Les périodes d'indemnisation sont prises en compte dans le cadre de la validation des trimestres pour le bénéfice d'une pension de retraite par période de 50 jours d'indemnisation.

Cette loi a également mis en place un dispositif d'indemnisation pour les salariés démissionnant afin de mettre en place un projet professionnel (reconversion ou création d'entreprise). Pour ces situations, une commission régionale étudie le bien-fondé du projet professionnel afin de valider le droit à indemnisation chômage.

**Céline Dureuil-Boullier** ■

☎ 02 31 70 25 43

service-juridique@calvados.chambagri.fr

**Agriculture biologique****Nouveautés réglementaires** en AB

*Parallèlement au développement des filières bio et pour maintenir une image cohérente, les règles de l'agriculture biologique évoluent. Les dernières modifications importantes concernent le chauffage des serres et l'utilisation d'effluents conventionnels sur des terres bio.*

Le cahier des charges de l'AB est défini au niveau européen. En France, l'INAO gère l'ensemble des signes de qualité et pour l'AB, il supervise un Comité National qui rédige un guide dont le but est de faciliter la lecture et l'application de cette réglementation européenne.

**Le chauffage des serres en AB**

La question de la production de fruits et légumes bio sous serres chauffées a été tranchée en juillet 2019. L'INAO rend possible le chauffage des serres en bio, tout en l'encadrant dans le respect des cycles naturels.

Au stade de la production, la commercialisation des tomates, courgettes, poivrons, aubergines et concombres biologiques est interdite entre le 21 décembre et 30 avril sur le territoire métropolitain.

Les producteurs sont soumis à l'obligation d'utiliser uniquement des énergies renouvelables pour chauffer les serres, pour toutes les exploitations entrant en conversion à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Pour les exploitations en conversion ou certifiées avant cette date, cette obligation entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Ces obligations ne s'appliquent pas à la production de plants.

Suite à cette décision, le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a déclaré qu'il porterait à Bruxelles une demande d'harmonisation européenne sur le sujet.

**Utilisation des effluents issus d'élevages conventionnels sur des terres bio**

En décembre 2018, l'évolution du guide de lecture AB avait fait parler, en interdisant

l'utilisation d'effluents industriels issus d'élevages en caillebotis intégral et d'élevage de poules pondeuses en cages.

Suite aux discussions du premier semestre 2019, un assouplissement portant sur la taille de l'élevage a été ajouté. Attention toutefois, cet assouplissement reste **provisoire** !

Seront interdits, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, sur les terres en agriculture biologique, les effluents issus d'élevages en système caillebotis, grilles intégrales ou élevages en cages et dépassant les seuils de : 85 000 emplacements pour les poulets, 60 000 emplacements pour les poules pondeuses, 3 000 emplacements de porcs de plus de 30 kg, 900 emplacements de truies.

Les espèces non citées (canards, veaux de boucherie, lapins...) ne sont plus visées par l'interdiction, n'étant pas concernées par un seuil européen de taille d'élevage industriel. Les volailles de chair ne sont pas concernées car élevées au sol.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2022, les critères établis en décembre 2018 s'appliqueront (sans lien de taille d'élevage), ainsi seront exclus d'une utilisation sur des terres bio, les effluents d'élevage issus d'exploitations en système caillebotis ou grilles intégrales, ou issus d'exploitations en système cages.

**Thierry Métivier** ■

☎ 02 31 51 66 32

t.metivier@calvados.chambagri.fr

*Le chauffage des serres est autorisé en AB mais avec des spécificités.*



## Nos prochaines formations

# Je prépare l'avenir : je développe mes compétences

Participez aux formations organisées par la Chambre d'agriculture. Préparez vos projets, inscrivez-vous à nos formations en toute simplicité sur notre site internet, rubrique formation. Retrouvez également toutes les formations sur notre catalogue régional.

### Productions végétales

#### ▲ Quelles alternatives au glyphosate ?

Un arrêt des spécialités contenant du glyphosate peut modifier mon système de cultures. Je souhaite l'envisager.

14 janvier à Hérouville Saint Clair

Contact : Catherine GODET

☎ 02 31 70 25 04

Tarif : 63 €

#### ▲ HVE1 : Obtenir ma certification environnementale en polyculture élevage

Je valide ma certification environnementale pour réduire les contrôles.

17 et 29 janvier à Hérouville Saint Clair

Contact : Catherine GODET

☎ 02 31 70 25 04

Tarif : 126 €

#### ▲ Obtenir son CERTIPHYTO Décideur Exploitation - PRIMO CERTIFICAT

15 et 21 janvier à Hérouville Saint Clair

Contact : Christophe DENDONCKER

☎ 02 35 59 47 05

Gratuit

#### ▲ Choisir, mettre en place et valoriser mes couverts végétaux

Etre capable de choisir, de mettre en place et de savoir comment valoriser les couverts végétaux à l'issue de la formation.

21 janvier à Hérouville Saint Clair

Contact : Catherine GODET

☎ 02 31 70 25 04

Tarif : 63 €

### Productions animales

#### ▲ Alimenter mon troupeau allaitant avec légumineuses et concentrés fermiers

Améliorer la rentabilité de mon élevage allaitant en étant plus autonome.

9 janvier à Vire

Contact : David DELBECQUE

☎ 02 31 68 65 71

Tarif : 63 €

#### ▲ Me perfectionner au parage

Je veux me réassurer sur le geste du parage et partager mon expérience.

30 janvier à Vire

Contact : Céline PORET ☎ 02 31 68 95 20

Tarif : 63 €

#### ▲ Utiliser l'homéopathie en élevage - Initiation

Je veux apprendre à observer mes animaux pour choisir le remède homéopathique adapté.

21 janvier et 4 février à Vire

Contact : Céline PORET ☎ 02 31 68 95 20

Tarif : 126 €

#### ▲ Utiliser les plantes et les huiles essentielles sur mon élevage - initiation

Je diminue mon budget sanitaire grâce à l'utilisation des plantes et des huiles essentielles.

13 février et 21 février à Vire

Contact : Céline PORET ☎ 02 31 68 95 20

Tarif : 126 €



### Agriculture biologique

#### ▲ Démarrer ou convertir un élevage allaitant en bio

Je m'informe sur l'intérêt d'une conversion en AB.

16 janvier à Lisieux

Contact : Marie NYK ☎ 02 31 31 87 63

Tarif : 63 €

#### ▲ Produire des légumes de plein champ bio

Je veux connaître les clés de réussite de la production en légumes bio.

21 et 22 janvier à Hérouville Saint Clair

Contact : Catherine GODET

☎ 02 31 70 25 04

Tarif : 126 €

#### ▲ Transposer les techniques bio sur mon exploitation en polyculture élevage

Certaines techniques bio m'intéressent, je veux les essayer sur mon exploitation.

28 janvier et 4 février à Hérouville Saint Clair

Contact : Thierry METIVIER

☎ 02 31 51 66 32

Tarif : 126 €

#### ▲ Valoriser mes photos sur internet

Je manipule mes photos en les recadrant, en y insérant mon logo... afin de donner une image valorisante dans ma communication.

23 janvier et 6 février à Hérouville Saint Clair

Contact : Marie-Hélène BOUILLET

☎ 02 33 06 46 61

Tarif : 126 €

#### ▲ Consolider mes bases de gestion pour mon exploitation

Je valorise les données du dossier de gestion pour mon entreprise

2 jours en présentiel, 1 jour en classe virtuelle + e-learning

22 janvier et 4 mars - Saint-Lô

ou

30 janvier et 19 mars - Lisieux

Contact : Marie DUMONT

☎ 02 31 70 25 32

Tarif : 189 €

### Circuits courts

#### ▲ Aménager mon point de vente

J'optimise la présentation de mes produits pour augmenter mes ventes.

27 et 28 janvier à Hérouville Saint Clair

Contact : Nathalie CROCI

☎ 02 33 06 46 39

Tarif : 126 €

#### ▲ Créer mon activité de transformation ou de vente en circuits courts

J'acquies les bases fondamentales à la réussite de mon projet.

3, 4, 10 et 11 février à Bayeux

Contact : Anne MANACH

☎ 02 33 06 48 48

Tarif : 252 €

### Entreprise

#### ▲ Vérifier mes matériels de levage et de manutention

Je suis autonome pour vérifier mes matériels de levage et de manutention en conformité avec la législation.

15 janvier à Hérouville Saint Clair

Contact : Benoit LABBE ☎ 02 31 70 26 06

Tarif : 63 €

#### ▲ DUER : mettre à jour mon document unique d'évaluation des risques

Je sécurise mon travail et celui de mes salariés.

14 janvier à Hérouville Saint Clair ou 28 janvier à Lisieux

Contact : Fabrice RENARD

☎ 02 31 70 25 38

Tarif : 63 €



## Agenda

### ▲ Forums cédants 2020

Le 16 janvier, de 10h à 16h, au Crédit Agricole, esp de Laujardière, Caen

Journée dédiée aux agriculteurs/trices proches de la retraite pour préparer au mieux leur cessation d'activité et la transmission de leur exploitation. Rencontrez les conseillers Chambre d'agriculture du Calvados, Cerfrance Normandie Ouest, MSA Côtes Normandes. Repas offert, inscription obligatoire avant le 10 janvier.

Contact et inscription :

Jeunes agriculteurs du Calvados ☎ 09 86 68 62 64



◆ Seules Tous ensemble

## Valoriser les zones humides par l'élevage

Le Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie a initié le projet Seules Tous ensemble sur le territoire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer. Des actions vont être menées par 8 structures du territoire identifiées pour être « opératrices », dont la Chambre d'agriculture.

Ce projet est mené sur une partie de la vallée de la Seules, de Creully-Sur-Seules à Courseulles-Sur-Mer et vise à préserver et valoriser la basse vallée de la Seules à travers un plan d'action. L'objectif est de faire reconnaître le rôle environnemental, économique et social de cet écosystème et la place centrale qu'occupe l'agriculture dans le maintien de ce paysage et des fonctions du milieu naturel.

En effet, les prairies humides en bord des cours d'eau sont un tampon lors des périodes de crues car elles accueillent les eaux du fleuve. Leur rôle est essentiel dans la prévention du risque d'inondation. Les zones humides ont aussi un rôle écologique car la végétation et la composition du sol sont spécifiques et permettent un stockage du carbone et une épuration des eaux de ruissellement plus importante que d'autres milieux.

**Un diagnostic des pratiques agricoles est en cours**

Le projet a démarré en 2014 par une phase de diagnostic qui a permis d'identifier les enjeux du territoire. Suite à cela, des réunions de concertation ont été organisées avec les acteurs du territoire afin de leur faire part des résultats entre 2017 et 2018. Le plan d'action a été présenté aux acteurs locaux fin 2018.

La Chambre d'agriculture effectue actuellement un diagnostic des pratiques agricoles. Un conseiller de la Chambre rencontre les agriculteurs exploitants des

parcelles sur les rives de la Seules afin de faire une synthèse des pratiques actuelles et des problématiques rencontrées. Cette phase d'étude devra permettre d'anticiper les évolutions à venir et prévenir une déprise agricole car l'exploitation de terres en zone humide confronte les éleveurs à des difficultés particulières comme le parasitisme.

Des groupes de travail se réuniront en 2020 afin de définir ensemble, agriculteurs et acteurs du projet, les leviers pour agir.

**Margot Segouin**

☎ 02 33 06 45 21

[margot.segouin@normandie.chambagri.fr](mailto:margot.segouin@normandie.chambagri.fr)



◆ Couverts d'interculture

## Toujours plus de références !

Comme en 2018, des essais de Couverts d'Interculture à Vocation Énergétique (CIVEs) ont été suivis en 2019 en partenariat entre la Chambre d'agriculture, la SAS Agrigaz Vire et la société Agrileader. L'objectif : identifier les espèces les plus productives donc les plus intéressantes en méthanisation. Au lycée agricole de Vire, plusieurs espèces, associations et dates de semis (25 mai et 27 juin) ont été testées derrière un seigle ensilé. Au Gaec Langelier, où les semis de CIVEs étaient plus tardifs (25 juillet) derrière orge, les CIVEs étaient peu développées au 15 octobre : manque d'eau, de chaleur et de luminosité. Aucune de ces parcelles n'a été désherbée chimiquement. Celle du lycée a été binée.

**Des résultats d'essais liés aux dates de semis...**

Les essais ont confirmé le maïs semé tôt. En implantation plus tardive, le tournesol semble être intéressant en CIVE. Il souffre moins du sec durant l'été et c'est l'une des seules cultures en fleurs pendant l'été. Pour les bandes semées fin juin, l'association tournesol-maïs et les meilleures variétés de maïs sont plus productives (8 t MS/ha au 22 octobre) que le tournesol cultivé en pur (5 t MS/ha). En semis fin juillet, l'ensemble des cultures ne se sont pas développées de façon concluante par manque d'eau et de chaleur. Il est indispensable de viser des dates de semis plus précoces afin d'avoir un rendement intéressant.

En sorgho semé fin juin, le résultat est plutôt concluant alors que celui semé fin juillet s'est peu développé. Il exige beaucoup de chaleur et reste donc très irrégulier dans notre zone. Les couverts en mélange type moha-niger-tournesol sont intéressants en semis plus tardifs (8 t MS/ha). En effet, si le moha a besoin de chaleur et d'humidité pour démarrer, cette graminée résiste au sec par la suite. Ils couvrent aussi plus le sol que les autres cultures, limitant le salissement sans binage ni herbicide.

**... à nuancer selon le contexte pédo-climatique**

Lors de la formation réalisée sur St-Pierre-sur-Dives à la demande d'un groupe d'agriculteurs, les facteurs rotations et conditions pédo-climatiques étaient mis en évidence. « Quel serait le comportement des mêmes espèces et mélanges en zone plus précoce et plus sèche que les parcelles d'essais du Bocage ? » Elargir nos références est nécessaire. Pour y répondre et savoir ce qui fonctionne ou non, n'hésitez pas à nous appeler.

**Sarah Cavenel**

☎ 02 31 68 65 70

[s.cavenel@calvados.chambagri.fr](mailto:s.cavenel@calvados.chambagri.fr)



Visite des essais CIVES en octobre 2019 au lycée agricole puis au Gaec Langelier dans le cadre de la Porte Ouverte Innov'Action



## ◆ En bio ou en période de conversion ?

### Rejoignez notre groupe Cultures Bio !



Vous cultivez des céréales en agriculture biologique, ou vous êtes dans la période conversion. Nous vous invitons à rejoindre notre groupe Cultures BIO, le **16 janvier 2020** à 9h30 à la Chambre d'agriculture, Région plaine, à Hérouville-Saint-Clair.

Notre vous proposons, **tout au long de l'année**, une dizaine de rencontres : tours de plaine, échanges techniques autour des sujets prioritaires que nous définirons ensemble, et aussi formations dédiées à des préoccupations spécifiques, avec des intervenants extérieurs.

A titre d'exemple, les thématiques pourraient être : les opérations de tri à la récolte, les modalités de stockage, des points filières, l'ensemble des questions agronomiques posées par la conduite de rotations en bio. Le sujet est vaste : du choix des cultures, des couverts, du travail du sol... à la fertilisation, le choix variétal, la production de semences... et aussi aux cultures « de niche ». Sans oublier évidemment le désherbage mécanique.

Notre prestation inclut des « **flashes** », une à deux fois par mois, qui broseront « l'actualité » des cultures bio ; également des **notes techniques**, dont une en juin-juillet qui fera le tour des questions pour préparer l'assolement de l'année suivante : points variétaux, réglementaires, fertilisation entre autre.

L'**objectif est l'échange**, la « ré-assurance entre vous », l'appui aux questions « tactiques », par exemple quel travail du sol dans telles situations ; et aussi « stratégiques », par exemple quelles successions de cultures et comment l'adapter aux types de sol, adventices...

Entre autres ressources, expérimentations et réseaux d'observation viendront vous conforter dans certains de vos choix. L'**objectif est aussi la découverte**, de fermes bio normandes ou ailleurs, selon les éléments précis que vous souhaitez approfondir.

Vous êtes intéressé ? N'hésitez pas à nous contacter !

**Jacques Girard** ■

☎ 06 74 09 25 98 - 02 31 53 55 03  
j.girard@calvados.chambagri.fr



Groupe de céréaliers du Calvados, bio et conventionnels, en visite dans l'Eure-et-Loir

## Documents réglementaires : faisons le point

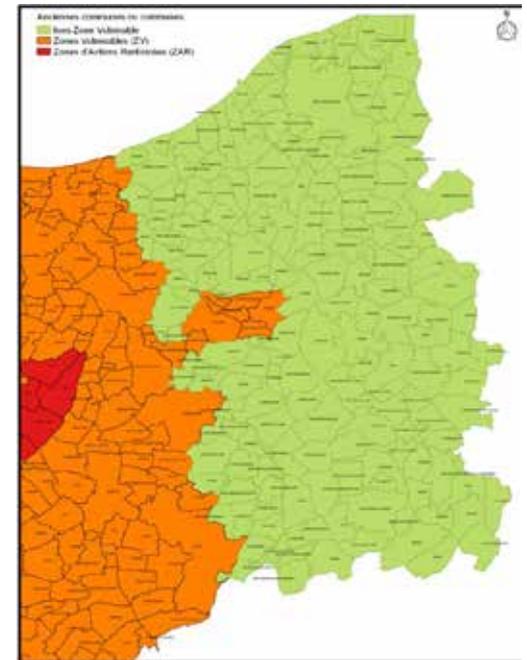


*Le Pays d'Auge présente une grande diversité d'exploitations agricoles mais il est également divisé, certaines zones étant soumises à la Directive Nitrates et d'autres non.*

En agriculture, le respect de plusieurs exigences réglementaires s'impose : conditionnalité des aides PAC, Directive Nitrates, réglementation Installations Classées Pour l'Environnement... Voici 4 documents exigibles en cas de contrôle, selon la situation de votre exploitation :

- Le **plan prévisionnel de fumure azotée** est un document **annuel**, dans lequel est notamment indiqué la quantité d'azote maximale à apporter sur chaque parcelle, selon ses besoins,
- Le **cahier d'épandage** (ou d'enregistrement des pratiques de fertilisation) est un registre **annuel** où doivent être entre autres notés, pour chaque parcelle, les apports organiques ou minéraux azotés,
- Le **registre phytosanitaire** est un document **annuel** dans lequel doivent notamment figurer pour chaque parcelle, les traitements phytosanitaires effectués,
- Le **plan d'épandage** est une cartographie des parcelles pouvant recevoir des effluents. Il est valable **plusieurs années** mais doit être mis à jour à chaque évolution de l'exploitation.

Vérifiez avec le tableau ci-dessous les documents que vous devez détenir sur votre exploitation, en vous posant ces 2 questions :



- mes îlots sont-ils en **Zone Vulnérable** ? (voir carte ci-dessus disponible sur demande)
- mon exploitation relève-t-elle du **Règlement Sanitaire Départemental** ou du régime des **Installations Classées Pour l'Environnement** ? (seuils selon effectifs animaux, contactez-nous en cas de doute).

	Règlement Sanitaire Départemental	Installations Classées soumises à Déclaration	Installations Classées soumises à Enregistrement ou Autorisation
Ilots situés en Zone Vulnérable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan prévisionnel de fumure</li> <li>• Cahier d'épandage</li> <li>• Registre Phytosanitaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan prévisionnel de fumure</li> <li>• Cahier d'épandage</li> <li>• Registre Phytosanitaire</li> <li>• Plan d'épandage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan prévisionnel de fumure</li> <li>• Cahier d'épandage</li> <li>• Registre Phytosanitaire</li> <li>• Plan d'épandage</li> </ul>
Ilots situés hors Zone Vulnérable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Registre Phytosanitaire</li> <li>• (+ Cahier d'épandage si engagement MAEC)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cahier d'épandage</li> <li>• Registre Phytosanitaire</li> <li>• Plan d'épandage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan prévisionnel de fumure*</li> <li>• Cahier d'épandage</li> <li>• Registre Phytosanitaire</li> <li>• Plan d'épandage</li> </ul>

\* si spécifié dans votre arrêté d'enregistrement ou d'autorisation

Si vous êtes tout herbe ou en agriculture biologique cela ne vous décharge pas de l'obligation de remplir ces documents réglementaires. Enfin pour les équins, ovins et caprins n'oubliez pas le registre d'élevage également obligatoire.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de doute, particulièrement si vous êtes en limite de zone vulnérable : la Directive Nitrates s'applique à l'îlot et non pas en fonction du siège d'exploitation.

**Céline Bayet** ■

☎ 02 31 31 87 68

c.bayet@calvados.chambagri.fr

# PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

## AGRICULTURE BIOLOGIQUE

# Réussir votre projet bio

 **Renseignez-vous :**

Thierry Métivier  
☎ 02 31 51 66 32  
t.metivier@calvados.chambagri.fr

Jacques Girard  
☎ 02 31 53 55 03  
j.girard@calvados.chambagri.fr



**Vous envisagez  
une conversion  
à l'agriculture  
biologique**

**PROAGRI** vous accompagne dans votre réflexion.

- **Portes ouvertes** sur des fermes en AB.
- **Diagnostic de conversion** à l'AB.
- **Étude technico-économique** de conversion à l'AB.
- **Formations** aux techniques de l'AB.



**Vous êtes en cours  
de conversion**

**PROAGRI** vous apporte un appui dans la mise en oeuvre de votre projet.

- **Groupes d'échanges** : partage d'expériences et apports techniques.
- **Formations thématiques** à la carte : productions végétales et animales, gestion de l'exploitation et circuits courts.
- **Conseil personnalisé** :
  - bovins lait, bovins viande, grandes cultures,
  - fourrages, arboriculture, maraîchage ;
  - gestion de l'exploitation.



**Vous êtes  
agriculteur bio**

**PROAGRI** vous accompagne dans la performance de vos productions.

- **Groupes d'échanges** pour continuer à faire évoluer votre système et progresser dans vos pratiques.
- **Formations thématiques** à la carte (perfectionnement).
- **Conseil personnalisé** technico-économique pour gagner en efficacité.



LES

- **Adapté à vos besoins.**
- **Basé sur des références locales.**
- **20 ans d'expérience sur le conseil en AB à votre service.**
- **Présentation et orientation vers des aides potentielles.**



**tech & bio** **une initiative  
des Chambres d'agriculture**

**Vous êtes à la recherche de références agronomiques ou de nouvelles solutions techniques ?**

Les Chambres d'agriculture ont créé pour vous un salon entièrement consacré aux techniques en agriculture biologique et agricultures alternatives. Organisé tous les deux ans, il propose des démonstrations de plein champ, des conférences et ateliers de la production à la valorisation.

**Pour plus d'information, rendez-vous sur [www.tech-n-bio.com](http://www.tech-n-bio.com)**

## L'intégrité

Nous refusons tout avantage ou arrangement qui altère l'impartialité du service rendu.

*Extrait du code d'éthique de la  
Chambre d'agriculture du Calvados  
fondé sur nos valeurs et destiné à  
protéger vos intérêts essentiels.*

Chamb'Agri 14 est un mensuel édité par la Chambre d'agriculture du Calvados  
 Directeur de la publication : Jean-Yves Heurtin  
 Rédacteur en chef : Philippe Le Panse  
 Maquette : Cédric Skrzyniarsz  
 Chambre d'agriculture du Calvados, 6 avenue de Dubna - CS 90218 - 14209 Hérouville St Clair cx  
 Tél. 02 31 70 25 25 - Fax 03 31 70 25 70  
 Mél. communication@calvados.chambagri.fr  
 Dépôt légal à parution - ISSN 1145-1270  
 Crédit photo : Chambres d'agriculture, sauf mention contraire. Imprimerie Anquetil.